Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Institut national de recherche et d'analyse physico-chimique

République Tunisienne

Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Agence Nationale de Métrologie

الوكالة الوطنية للمترولوجيا
Agence Nationale de Métrologie

Certificat de Désignation

En vertu de :

- la loi n° 2008-12 du 11 février 2008, modifiant et complétant la loi n° 99-40 du 10 mai 1999 relative à la métrologie légale, notamment ses articles 15 bis (nouveau) et 15 (quater),
- le décret n° 2001-1936 du 14 août 2001, relatif aux unités de mesure légales, notamment son article 8,
- le décret n° 2008-2751 du 4 août 2008, fixant l'organisation administrative et financière de l'Agence Nationale de Métrologie et les modalités de son fonctionnement, notamment son article 7,
- l'arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat et du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du 12 mai 2012, relatif à la désignation d'un laboratoire pour la conservation des étalons nationaux de mesure dans le domaine de la métrologie chimique,
- la convention cadre en date du 06 juillet 2012 spécifiant la relation entre le laboratoire de métrologie relevant de l'Institut national de recherche et d'analyse physico-chimique et l'Agence Nationale de Métrologie.

Le Laboratoire de Métrologie Chimique

(Pôle Technologique Sidi Thabet)

relevant de l'institut national de recherche et d'analyse physico-chimique "INRAP",
qui est sous-tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique,

est désigné en tant que laboratoire
pour la **conservation des étalons nationaux de mesure**
dans les domaines de **la préparation et l'analyse des mélanges gazeux, les analyses organiques, les analyses inorganiques** et **les analyses électrochimiques.**

Le Directeur Général de
l'Agence Nationale de Métrologie

Tunis, le 11 Février 2013